

Remplacements : grève à la maternelle Vallée aux Renards



Mardi 8 octobre, face à une situation catastrophique, les enseignantes de l'école maternelle de la Vallée aux Renards à L'Haÿ-les-Roses informent les parents (la moitié des parents de l'école était présente) de leur décision de se mettre en grève à partir du jeudi.

Depuis la rentrée, dans cette école de 5 classes, sur les 21 jours d'enseignement, il n'y a eu que 5 jours pendant lesquels il y a eu une enseignante pour chacune des classes. Pendant 10 jours l'école s'est retrouvée avec 1 enseignante en moins, 5 jours avec 2 en moins et même une journée où il n'y avait que 2 enseignantes pour 5 classes. Les enfants sont constamment répartis d'une classe à l'autre sans savoir avec qui ils seront le lendemain. Les parents qui ont le sentiment que leurs enfants et leur école sont abandonnés sont totalement solidaires des enseignantes. La mairie informe qu'en soutien aux enseignantes elle n'organisera pas le SMA.

Jeudi 10 octobre, l'inspection a annoncé l'affectation d'une enseignante sur la classe de moyenne section jusqu'à la fin de l'année et le remplacement des 2 enseignantes absentes la semaine suivante. Les collègues décident de suspendre la grève le vendredi 11.

Lundi 14 octobre une délégation de l'école (enseignantes, parent, représentant du SNUDI-FO 94 et représentante de la mairie) est reçue à la DSDEN par madame la secrétaire générale et madame l'IEC de la circonscription. Les représentantes de la DASEN confirment la situation et les engagements pris.

La délégation en prend acte. Elle rappelle que ce sont 23 jours d'enseignement qui n'ont pas été assurés par l'Etat sur les 28 jours de la première période, soit l'équivalent d'un enseignant en moins sur toute cette période. Aussi elle demande que l'Etat, qui a été totalement déficient, affecte un enseignant supplémentaire sur l'école sur toute la seconde période pour permettre aux élèves de rattraper les journées sans remplaçant qui se sont succédées depuis la rentrée. Elle demande aussi que la journée de grève à laquelle les enseignantes ont été contraintes ne fasse pas l'objet d'un retrait de salaire. Les représentantes de madame la DASEN s'engagent à lui transmettre ces demandes.

Les collègues et le SNUDI-FO 94 seront vigilants quant aux réponses apportées et prendront le cas échéant les initiatives indispensables.

Créteil le 14 octobre